



## AVIS DE COURSE

### Challenge Florence Arthaud 2019 – 2020 - Grade 5B

**23 Novembre 2019**  
**24 Novembre 2019**  
**8 Février 2020**  
**9 Février 2020**  
**14 Mars 2020**  
**15 Mars 2020**

#### 1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.2 Les règlements fédéraux,
- 1.3 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- 1.4 les règles de jauge IRC ou HN OSIRIS pour les groupes concernés.

#### 2. PUBLICITE [DP]

Les bateaux doivent porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Règlementation World Sailing 20.9.2 s'applique

#### 3. ADMISSIBILITE ET ENGAGEMENT

- 3.1 La régata est ouverte à
  - 3.1.1 Tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A, B, C ou D norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5<sup>ème</sup> catégorie de navigation.
  - 3.1.2 Tous les bateaux jaugeés IRC ou OSIRIS, une classe SOLO et DUO si au moins 7 inscrits

Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240, Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.

3.1.2 - tous les bateaux du système Osiris Habitable et IRC et d'une longueur (LOA) minimum de 6,5 mètres.

3.1.3 - Les équipages devront être constitués de deux personnes minimums.

3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'engager pour la totalité du Challenge Florence Arthaud ou pour une ou plusieurs journées.

Les engagements se feront en complétant le formulaire sur le site lanautique.com. Ils seront validés en retournant à la SNM par courrier, avant les dates limites (art.3.2.1) les frais d'inscriptions et des documents requis.

3.2.1 - Dates limites pour les engagements :

Journée du Challenge	Date limite de validation des engagements
23 novembre 2019 ou totalité du Challenge	22 novembre 2019
24 Novembre 2019	22 novembre 2019
8 Février 2020	7 Février 2020
9 Février 2020	7 février 2020
14 Mars 2020	13 Mars 2020
15 Mars 2020	13 Mars 2020

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) doivent présenter au moment de leur engagement :

- leur licence **FFVoile Compétition** en cours, attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la Voile en compétition.
- Une autorisation parentale pour les mineurs,
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité,
- le certificat de jauge 2019.

#### 4. DROITS A PAYER

Les droits requis pour engager un bateau sont les suivants :

Longueur (LOA)	Montant pour tout le Challenge	Montant pour 1 Acte (x2 pour week-end) du Challenge
De 6.5 à 8.99 mètres	150 €	40 €
De 9 à 11.99 mètres	200 €	50 €
Plus de 12 mètres	250 €	60 €

**Le règlement peut s'effectuer :**

- Soit par chèque libellé à l'ordre de la Société Nautique de Marseille en mentionnant au dos le nom du bateau
- Par virement bancaire en précisant le nom du bateau et Challenge FA

**IBAN** / **RIB**  
(INTERNATIONAL BANK ACCOUNT NUMBER) / (RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE)

Titulaire du compte :

ASS NAUTIQUE DE MARSEILLE  
DELEGATION DE SCE PUBLIC - DSP 2  
LE PAVILLON FLOTTANT  
20 QUAI DE RIVE NEUVE  
13007 MARSEILLE

IBAN (International Bank Account Number) **FR76 1460 7000 5169 0139 0366 209**  
Adresse SWIFT (BIC) : **CCBPFPPMAR**

## 5. PROGRAMME

### 5.1 Confirmation de participation et liste d'équipage :

Chaque bateau doit confirmer sa participation avant **chaque jour de course** en remplissant la liste d'équipage disponible sur [lanautique.com](http://lanautique.com) et en retournant à la SNM par mail : [regate@lanautique.com](mailto:regate@lanautique.com) avant les dates limites

Journée de Challenge	Dates limites de confirmation de participation
23 novembre 2019	22 novembre 2019 avant 18h00
24 novembre 2019	22 décembre 2019 avant 18h00
8 Février 2020	7 Février 2020 avant 18h00
9 Février 2020	7 Février 2020 avant 18h00
14 Mars 2020	13 Mars 2020 avant 18h00
15 Mars 2020	13 Mars 2020 avant 18h00

### 5.2 JAUGES ET CONTROLES :

Des contrôles de jauge pourront être effectués à n'importe quels moments pendant toute la durée de l'épreuve. Sur l'eau, un jaugeur du comité de course peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

L'identification sur les voiles selon Annexe G1.3 (d) (e) est obligatoire

### 5.3 Jours de course :

<i>Date</i>	<i>Heure du 1<sup>er</sup> signal d'avertissement</i>	<i>Classe(s)</i>
23 novembre 2019	11h00	Toutes les classes
24 novembre 2019	11h00	Toutes les classes
8 Février 2020	11h00	Toutes les classes
9 Février 2020	11h00	Toutes les classes
14 Mars 2020	11h00	Toutes les classes
15 Mars 2020	11H00	Toutes les classes

### 5.4 Chaque jour de course, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15h30

## 6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront remises lors de la validation des engagements.

## 7. LES PARCOURS

### 7.1 Les parcours seront de type : construits et/ou côtiers

### 7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE

## 8. CLASSEMENT

### 8.2.1 Une course doit être validée pour valider la compétition.

### 8.2.2 Quand moins de 3 courses et plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses

Quand 3 courses et plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

(c) Quand 6 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses moins les deux plus mauvaises

### 8.2.3 Le système de classement est le suivant : Système de Points à Minima de l'annexe A.

### 8.2.4 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps. Le CVL s'appliquera pour la jauge OSIRIS.

- 9. PLACE AU PORT**  
Renseignements sur l'emplacement au port ; prendre contact au 04 91 54 32 03 ou par e-mail [secretariat@lanautique.com](mailto:secretariat@lanautique.com)
- 10. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP]**  
Sans objet.
- 11. COMMUNICATION RADIO [DP]**  
Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.  
CANAL VHF : 72
- 12. PRIX**  
Un vin chaud aura lieu chaque jour après la course à la SNM  
La remise des prix du Challenge Florence Arthaud 2019-2020 aura lieu le dimanche 15 Mars à 18h à la SNM, les trois premiers de chaque classe seront récompensés.
- 13. DECISION DE COURIR**  
La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).